

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

**Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 10 décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 86/2024

Objet : Vente parcelle  
cadastrée section AK 681  
à M. SEDLAK

Secrétaire de séance :

Freddy ERIBON

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID, Mme Nadia TERKI, Mme Sylvie DEVILLERS, M. Bernard DELBECQUE, Mme Anne DELHORS, M. Karim YAHATENE, M. Henri MOTHY, Mme Caroline TACQUENIER, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, M. Damien TENRET, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, Mme Patricia GUCCIONE, Mme Nathalie GARIN, Mme Cathy LEPORCQ, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, Mme Marie-Yolande SOUVART, M. Abderrazak ABDELLI, M. Gérard MARCEAU, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, Mme Valérie KRUG, M. Lionel MAURAGE~~

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Pascal ORI  
Mme Nadia TERKI à Mme Luisa KHENTACHE  
M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL  
M. Caroline TACQUENIER à Cyril PIRE  
M. Damien TENRET à Mme Marina MORESCHI  
Mme Nathalie GARIN à Mme Sylvie DEVILLERS  
Mme Cathy LEPORCQ à Mme Anne DELHORS  
Mme Marie-Yolande SOUVART à M. Henri MOTHY  
M. Abderrazak ABDELLI à M. Karim YAHATENE  
Mme Valérie KRUG à M. Philippe BIAIS

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Il est exposé à l'Assemblée Délibérante la demande de Monsieur SEDLAK domicilié 27 rue Saint Exupéry à JEUMONT (59460).

Monsieur SEDLAK souhaite se porter acquéreur de la parcelle communale cadastrée AK 681 sise les Huit Bonniers à JEUMONT (59460).

Le service des Domaines a par un avis en date du 08 octobre 2024 n° 2024-59324-70845 estimé la valeur vénale à 7 euros du M2.

Monsieur le Maire propose en conséquence de céder à Monsieur SEDLAK la parcelle communale cadastrée section AK 681 d'une superficie de 132 m2 sise les Huit Bonniers à JEUMONT (59460) conformément à l'avis des Domaines.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

A l'unanimité (ou à la majorité)

Décide de céder à Monsieur SEDLAK domicilié 27 rue Saint Exupéry à JEUMONT (59460) la parcelle communale AK 681 sise les Huit Bonniers à JEUMONT (59460) d'une superficie de 132 m2 ou au profit de toute autre personne se substituant.

Enonce que le prix de cession s'effectuera sur la base de 7 € le m2 conformément à l'avis des domaines.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles relatives à l'accomplissement de ce dossier et notamment l'acte authentique (acte notarié).

Dit que tous les honoraires, frais de publicité foncière, frais de Notaires, frais de géomètre, l'ensemble des frais connexes et complémentaires concernant cette opération de vente seront à la charge du preneur.

Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE MAIRE<sub>uy</sub>



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu  
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...  
et de la publication ou la notification le .../.../...  
Le Maire*

